

## **L'an deux mille quatorze, le 10 avril,**

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : M. Vatelier, Mme Duvivier, M. Vanderpert, M. Demarais, M. Jardot, M. Fleutry, M. Cognard, Mme Lefèbvre, M. Jobin, Mme Joly.

**ABSENT EXCUSE** : Néant

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

### **I. Délégation au Maire, délibération**

Afin de faciliter le fonctionnement de la commune, le Maire peut être chargé du règlement de certaines affaires et recevoir à cet effet délégation du Conseil Municipal.

Ces délégations sont prévues de façon exhaustive par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définit le champ d'application des délégations que le Conseil Municipal peut donner au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner délégation à Madame le Maire pour :

- La création ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- La délivrance et la reprise des concessions au cimetière
- La signature des marchés

L'information du Conseil Municipal sur les décisions prises sera effectuée, conformément aux dispositions légales, lors des comptes rendus de délégation présentés à chaque réunion du Conseil Municipal.

### **II. Constitution du CCAS, délibération**

Madame le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Elle précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8). Et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les membres suivants :

- Mme Edith Duvivier
- M. Jean-Jacques Jardot
- M. Philippe Jobin
- Mme Nelly Joly
- Mme Nelly Lefèbvre

Madame le Maire désigne 5 membres de la société civile qui sont les suivants :

- Mme Sylvie Allais
- M. Yves Duboc
- M. Daniel Houdeville
- Mme Nicole Lakièvre
- M. Raymond Sevestre

### **III. Constitution de la commission d'appel d'offres, délibération**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit les membres suivants :

- Membres titulaires : Mme Edith Duvivier, M. Thierry Vanderpert, M. Patrick Vatelier
- Membres suppléants : M. Bruno Cognard, M. Vincent Démarais, M. Jean-Jacques Jardot

### **IV. Constitution des autres commissions**

Les membres des différentes commissions sont désignés suivant le tableau ci-après :

## **V. Nominations des délégués aux syndicats, délibérations**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal élit à l'unanimité les délégués inscrits dans le tableau ci-dessous :

Syndicats	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
AIPA et ADMR	Nelly LEFEBVRE	Nelly JOLY
BIENS DE LA MUETTE	Edith DUVIVIER Nicole LAKIEVRE	Chantal DECROIX Nelly LEFEBVRE
CENTRE DE LOISIRS	Vincent DEMARAIS	Jean-Hugues FLEUTRY
SDE	Thierry VANDERPERT	Jean-Jacques JARDOT
SIAEPA	Bruno COGNARD Patrick VATELIER	Jean-Jacques JARDOT
SYMAC	Edith DUVIVIER	Jean-Hugues FLEUTRY

## **VI. Délégués CNAS, délibération**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 18 octobre 2007, le conseil municipal avait accepté l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Social.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il faut procéder à la désignation des nouveaux délégués locaux du CNAS, dont la durée du mandat est calée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit à l'unanimité Madame Decroix comme déléguée du collège des élus, et Madame Sadé comme déléguée du collège des agents.

## **VII. Convention abri bus, délibération**

Le Département met à disposition de la commune trois abris bus dont il assure la maintenance.

Afin de réglementer l'installation et l'utilisation des abris voyageurs une convention pour chacun a été établie entre le Département et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité ces conventions et charge Madame le Maire de les signer.

## **VIII. Demande subvention Mathilde Fleury**

Madame le Maire lit une demande de subvention émanant de Madame Fleury pour financer une partie du voyage scolaire à Nimègre aux Pays-Bas pour sa fille Mathilde Fleury.

Mathilde Fleutry n'a jamais perçu de subvention et le conseil municipal a voté sur le budget primitif 2014 un montant de 40€ par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 40 € à la famille Fleutry.

## **IX. Nomination du correspondant défense**

Monsieur Vincent Démarais est nommé correspondant défense.

## **X. Cérémonie fête des mères**

La cérémonie de la fête des mères aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à 18 heures 30.  
Mme Decroix, Mme Duvivier, Mme Lefèbvre se réuniront chez Mme Joly le 16 avril pour choisir le cadeau des mamans. Mme Duvivier et Mme Joly se chargeront des achats pour l'apéritif.

## **XI. Cérémonie du 8 mai**

Mme Decroix donne rendez-vous à tous les conseillers à 11 heures à la mairie pour le défilé du 8 mai. Comme chaque année il y aura un recueillement devant le monument aux morts avec dépose de gerbe et une allocution. Cette cérémonie sera suivie d'un apéritif offert aux habitants.

## **XII. Tenue bureau de vote du 25 mai 2014**

Elle se présente ainsi :

<b>8H 10H30</b>	Mme DECROIX	M. COGNARD	M. VATELIER
<b>10H30 13 H</b>	M. VANDERPERT	M. JARDOT	M. FLEUTRY
<b>13H 15H30</b>	M. DEMARAIS	Mme LEFEBVRE	
<b>15H30 18H</b>	Mme JOLY	M. JOBIN	Mme DUVIVIER

Il reste à trouver une personne pour la permanence de 13 H. à 15H30.

### **XIII. Questions diverses**

- Convocation par mail : Madame le Maire demande à chacun des conseillers d'accuser réception des invitations qui leur sont envoyées par mail par Madame Sadé. Tout le monde est d'accord.
- Réunion SIAEPA : Madame le Maire prévient les délégués qu'une réunion du SIAEPA aura lieu le 24 avril à 18 heures à Saint Denis le Thiboult.
- Fête des mères 2015 : la cérémonie est fixée au vendredi 29 mai 2015 à 18 heures 30.
- Travaux salle des fêtes : M. Thierry a terminé la menuiserie. Une personne de relais horizon a été engagée pour aider M. Delahayes à peindre toute la salle et les sanitaires.
- ATESAT : les agents de l'ATESAT ont rendu leur étude sur la sécurisation de la commune. Ce dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Barrière logement locatif : un devis a été demandé à M. Thierry.
- Table de tennis de table : après en avoir discuté le conseil décide d'attendre l'étude sur l'aménagement de l'extérieur de la salle des fêtes.

Séance levée à minuit